

**MOTION DE L'AG DES DOCTORANT·ES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE
SORBONNE UNIVERSITÉ SE MOBILISANT AUTOUR DES PROPOSITIONS
FAITES POUR PRÉPARER LA LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA
RECHERCHE (LPPR)**

Motion adoptée à la majorité par les doctorant·es des ED I, II, III, IV, V et VII présent·es à l'AG de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université qui s'est tenue le 28 janvier 2020.

L'ensemble des doctorant·es présent·es à cette AG souhaite faire part de leurs très vives inquiétudes suscitées par les différents rapports préparant la rédaction de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et ce qu'ils laissent entrevoir quant à l'avenir des jeunes chercheurs et chercheuses.

Les propositions du rapport 2 (« Attractivité des emplois et des carrières »), au mieux ne sont pas à la hauteur, au pire vont à contresens des enjeux qui se présentent aujourd'hui aux doctorant·e.s, qu'il s'agisse de leur formation, de leurs conditions de travail ou de leur insertion professionnelle.

Si le rapport présente des propositions de bon sens (augmentation de la rémunération des contrats doctoraux, augmentation des financements en ALSHS), il se montre décevant concernant les conditions de travail des ATER et des vacataires précaires. La création de « chaires d'excellence junior », loin d'améliorer les perspectives de carrière des jeunes chercheur·ses, ne fera qu'exacerber la compétition délétère pour les recrutements qui laissent nombre d' « excellent·e.s » chercheur·ses sur la touche. Il faut rompre avec une logique qui normalise la multiplication des contrats précaires et repousse le recrutement en faisant attendre une titularisation aussi hypothétique que ridiculement tardive. Nous sommes attaché·es à la mission de service public de l'université, à la complémentarité de l'enseignement et de la recherche, et demandons la création de postes de titulaires en conformité avec les besoins actuels.

Ces inquiétudes touchent à la fois aux projets de réformes des statuts des enseignant·es chercheur·ses et à la mise en concurrence des universités, à la forme singulière que prendrait le *management* de la recherche et à la précarisation des chercheur·ses qu'il entraînerait, mais sont également liées au sort des personnels BIATSS, qui sont un élément essentiel du fonctionnement des universités.

Les doctorant·es présent·es s'opposent à ce projet de loi tel qu'il se dessine dans les rapports préparatoires et ne peuvent que souhaiter et espérer que les instances dans lesquelles ils et elles travaillent (écoles doctorales, unités de recherche, UFR, Faculté des Lettres, Sorbonne Université), ainsi que leurs collègues titulaires, rejoindront la mobilisation autour de ce projet de loi et prendront la défense des intérêts des personnels, du travail scientifique et de la formation de qualité proposée à l'Université.

En résumé, les doctorant·es présent·es demandent :

- L'abandon du projet de loi PPR ;
- L'augmentation du nombre de contrats doctoraux et de leur rémunération ;
- La création de postes de titulaires de l'ESR ;
- Le maintien de la référence aux 192 heures.